

Le billet du syndic

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens

Nous y voilà, NOËL, résonnez musettes ... sonnez trompettes...

Enfin un temps pour prendre du recul, se retrouver soi-même, entendre son cœur et laisser aller son esprit où il veut bien nous conduire comme un voyage vers la paix et vers les autres...

Il est vrai que durant l'année écoulée, nos occupations, à tout un chacun, ne nous permettent que peu de possibilités de nous laisser vivre. Il faut toujours être prêt à fonctionner et ce, trop souvent, à contre sens de ce que nous sommes et ressentons réellement.

Qui plus est une Municipale, un Municipal et un Syndic doivent toujours être disponible et trouver le temps, année après année de répondre aux sollicitations, réclamations, en acceptant, aujourd'hui où beaucoup de citoyens exigent, demandent et sont en droit d'avoir, en acceptant donc avec un vrai plaisir cette fonction qui est source d'un travail très important. J'aimerais ici remercier mes collègues et leur dire merci, merci pour votre travail, merci pour votre patience, merci pour votre passion qui au travers de la fonction qui est la vôtre permet à une commune de vivre et d'avancer.

C'est avec un brin de nostalgie que j'écris ce billet, car c'est pour moi la dernière fois que m'incombe cette bien agréable tâche, en effet après presque 10 ans de travail au sein de l'exécutif de notre commune j'ai décidé de me retirer de mes activités politiques.

10 ans durant lesquels mes nombreuses activités politiques m'ont permis de rencontrer une multitude

de gens. J'ai compris et constaté, au fil du temps, qu'il y aura toujours des mécontents, des tricheurs, mais surtout une majorité de femmes et d'hommes qui souhaitent vivre en bonne harmonie malgré les pressions de plus en plus importantes que chacun de nous subit.

Depuis 10 ans notre commune a vécu de nombreux changements et de nombreuses mutations, en effet le potentiel de développement de notre commune qui avoisine aujourd'hui les 1000 habitants nous a permis d'inscrire de nombreux projets dans le plan de législature 2002-2006, qui ont tous abouti.

Comme je l'ai évoqué dans le préambule sur le budget 2006, les variations les plus importantes qui grèvent les finances communales proviennent de l'augmentation qui est liée aux données cantonales (facture sociale et péréquation intercommunale).

Malgré cet état de fait, nous avons pu absorber ces augmentations grâce à une situation financière saine et il me semble très important de le préciser sans augmentation d'impôts depuis plus de 9 ans en maintenant notre taux d'imposition dans un premier temps à 0.80 puis après la bascule au 31 décembre 2003 à 0.597.

Une politique de gestion et d'investissements raisonnable en respect du plan de législature, nous permet, compte tenu de l'élaboration du PPA «La Bégoude» et de la construction prochaine de 64 logements, de voir l'avenir avec un certain optimisme.

En effet l'arrivée de nouveaux contribuables devrait nous permettre à terme de conserver notre situation financière dans un équilibre de plus

en plus difficile à maintenir, compte tenu de tous les changements vécus depuis quelques années au travers d'EtatCom, des péréquations, du nouveau financement de la facture sociale et sans compter dans un futur très proche, de la mise en œuvre de la nouvelle Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) qui reportera sur le Canton de Vaud en terme de charges 113 millions de francs dès le 1er janvier 2008.

En Suisse, comme je l'ai déjà dit en 2003, les plus démunis sont malheureusement de plus en plus nombreux, la crise, le chômage, la précarité n'épargne plus personne, jeunes et vieux.

Les chiffres du budget de la Confédération qui montrent la diminution régulière de ce que l'on appelle le social, la formation, la politique familiale, démontrent, si besoin était, que nous n'avançons pas forcément vers des jours meilleurs.

Que faire chez nous ?

Je crois qu'on peut toujours faire quelque chose! avec un peu de bonne volonté et d'ouverture aux autres, nos villages même s'il sont petits, peuvent amener beaucoup pour la cohésion d'une région où il fait bon vivre, je pense particulièrement à la ville de Nyon et le futur de ce coin de pays, en effet ne serait-il pas temps de comprendre que nous ne sommes rien sans Nyon et Nyon malgré ce que pense son actuel Syndic n'est rien sans l'ensemble des communes de notre district, de notre région...

Je crois qu'il va falloir, chacun à notre niveau, s'attacher au cours des mois et des années à venir et ce sera là me

semble-t-il un des challenges posé aux futures autorités, à penser en terme de bassin de population et de services à la population et collaborer toujours plus, c'est pourquoi avant la fin de la législature l'ensemble des communes «Asse et Boiron» souhaitent signer une charte qui scellera encore plus les très bons rapports et collaborations

qui existent depuis de nombreuses années entre nos communes.

Pour conclure, alors oui, résonnez musettes, chants et poèmes harmonieux et généreux, brillez lumières par milliers pour que nous redevenions des enfants avec ... un rendez-vous sous le grand sapin vert où tous ceux

que nous aimons et quelques cadeaux nous attendent ...

Joyeux Noël et bonne année à vous tous, que l'an 2006 réponde à tous vos souhaits !

*Mario-Charles Pertusio
Syndic d'Eysins*

Manifestations à Eysins

Sortie du Conseil communal aux Archives cantonales

Le 5 novembre 2005 pour sa traditionnelle sortie, les membres du Conseil communal qui avaient répondu à l'invitation de la Municipalité, se sont rendus à Chavannes-près-Renens aux Archives cantonales vaudoises.

M. Gilbert Coutaz, Directeur, et M. Robert Pictet, Adjoint chargé des relations avec les communes, après un message de bienvenue et une présentation des Archives cantonales vaudoises, nous ont conduits dans les locaux qui abritent quelque 27 km linéaires d'archives et qui recèlent certains trésors vieux de plus de 1000 ans.



MM. Pictet et Coutaz avaient par ailleurs préparés à notre intention d'anciens documents relatifs à notre commune et à certaines familles qui y habitent encore aujourd'hui.

Après cette visite fort intéressante et très appréciée par les membres du Législatif et de l'Exécutif, notre bus nous emmenait à la Trélasse où nous avons pu déguster en toute tranquillité une fondue bienvenue en ce samedi déjà hivernal.



Elections communales pour la Législature 2006-2011

En mars 2006, les Citoyennes et Citoyens de la Commune d'Eysins seront appelés aux urnes pour élire les autorités pour la nouvelle Législature qui débutera le 1er juillet 2006 et se terminera le 30 juin 2011.

Le nombre de sièges à pourvoir est de :
40 pour le Conseil communal
5 pour la Municipalité

Calendrier des élections communales 2006

12 mars 2006: 1er tour, Election du Conseil communal et de la Municipalité.

2 avril 2006: 2e tour éventuel, Election du Conseil communal et de la Municipalité

21 mai 2006: 1er tour, Election du Syndic, Election des suppléants au Conseil communal

11 juin 2006: 2e tour éventuel, Election du Syndic

Qui peut voter

- Les Suissesses et les Suisses qui sont domiciliés dans la commune
- Les Etrangères et Etrangers domiciliés dans la commune qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le Canton depuis trois ans au moins

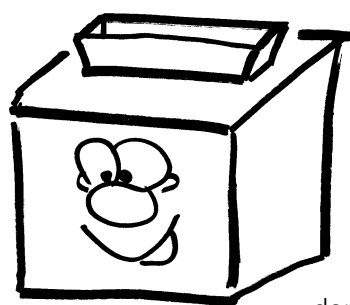
Manières de voter

- Par correspondance (envoi postal), en affranchissant votre enveloppe de transmission. En principe, si celle-ci est envoyée en courrier B jusqu'au mardi précédent le dimanche de scrutin, votre vote sera reçu dans les temps.
- En vous rendant au Greffe municipal aux heures d'ouverture.
- En déposant votre enveloppe de transmission contenant votre vote dans la boîte aux lettres de l'Administration communale à n'importe quel moment et ce jusqu'à la clôture du scrutin, le dimanche à 11h30.
- En vous rendant au Bureau de vote, à l'Administration communale de 10h30 à 11h30, le dimanche du scrutin.

Comment procéder

- L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir lors du tour de scrutin concerné.
- Il peut voter pour des candidats «officiels» (dont le nom figure sur l'une ou l'autre liste déposée) ou pour tout citoyen éligible de la commune.

- L'électeur se sert d'un seul bulletin, à savoir soit d'un bulletin officiel déjà imprimé, soit du bulletin officiel destiné au vote manuscrit.
- S'il se sert d'un bulletin pré-imprimé, il peut l'utiliser tel quel, sans le modifier; ou y apporter de sa main les suppressions ou adjonctions qu'il juge opportunes.
- S'il se sert du bulletin destiné au vote manuscrit, il peut de sa main le remplir des noms de candidats officiels ou de citoyens éligibles de la commune.
- Les noms portés au verso d'un bulletin, de même que les noms écrits d'une manière illisible et les candidats



désignés d'une manière imprécise sont annulés même s'ils ne sont pas en sur-nombre.

Pour l'élection du Syndic, l'électeur peut accorder son suffrage à **tout membre élu de la Municipalité**, candidat officiel ou non.

Dans tous les cas, l'électeur ne peut donner qu'**un seul suffrage** à chacune des personnes de son choix; **le cumul est exclu**.

Si vous désirez vous porter candidat, des formulaires ad hoc peuvent être obtenus gratuitement auprès du Greffe municipal, durant les heures d'ouverture.

Dépôt des listes de candidats

Les listes de candidats doivent être déposées au Greffe municipal :

- pour les élections du 12 mars 2006, du lundi 16 janvier 2006 au lundi 23 janvier 2006 à 12 heures précises;
- pour celles du 2 avril 2006, au plus tard le mardi 14 mars 2006 à 12 heures précises;
- pour celles du 21 mai 2006, au plus tard le lundi 3 avril 2006 à 12 heures précises;
- pour celles du 11 juin 2006, au plus tard le mardi 23 mai 2006 à 12 heures précises.

Le bureau du Greffe sera exceptionnellement ouvert de 10h.00 à 12h.00 aux dates mentionnées ci-dessus.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture du Greffe municipal qui se tient à votre disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires :

Mardi de 15h.00 à 19h.00

Mercredi de 8h.00 à 12h.00

Vendredi de 10h.00 à 12h.00



Le Conseil communal en direct

Le Conseil communal s'est réuni le 7 décembre 2005. Cinq objets étaient présentés aux Conseillers :

Préavis n° 35: Budget 2006

L'élaboration du budget 2006 a été principalement marquée par deux éléments majeurs, à savoir la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale acceptée par le Grand Conseil le 18 juin dernier ainsi que l'augmentation de la facture sociale qui représente tout de même une augmentation entre 2004 et 2006 de Fr. 482'874.-. Il est bon de préciser que sur ces charges supplémentaires, nous n'avons malheureusement aucune main mise.

Le budget 2006 se distingue donc par un excédent de charges de Fr. 501'572.25. On peut constater que les principales modifications, par rapport au budget 2005, sont une augmentation majeure des charges liées aux éléments mentionnés précédemment.

Nous avons pu absorber ces augmentations grâce à une situation financière saine et il nous semble très important de le souligner sans augmentation d'impôts depuis plus de 9 ans en maintenant notre taux d'imposition dans un premier temps à 0.80 puis après la bascule au 31 décembre 2003 à 0.597.

Il est important de préciser que le prochain arrêté d'imposition devra indéniablement être revu à la hausse, puisque si l'on peut absorber une année avec un déficit de Fr. 501'572.25, nous ne pourrions en aucun cas reconduire ce type d'exercice à l'avenir et ce malgré notre situation financière qui nous le rappelle n'est pas à considérer parmi les pires du canton. De plus, il serait inadmissible d'emprunter afin de payer des factures imposées par l'Etat !

Les Conseillers ont accepté le budget 2006 à une large majorité, 4 avis contraires et 3 abstentions.

Préavis n° 36: Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 40'000.-, destiné à couvrir les frais supplémentaires de l'établissement d'un plan partiel d'affectation pour la zone industrielle et commerciale de "Terre-Bonne – Le Nipy"

Lors de l'avancement des travaux, il s'est avéré que le cadre de l'étude devait être élargi. La modification principale concerne l'élargissement du périmètre de l'étude pour inclure le secteur « Le Nipy » avec les dépôts et le magasin Landi, parcelle 246, ainsi qu'une partie de la propriété de M. Louis Haldimann, parcelle 180, située à l'extrémité sud-ouest.

Cette extension du périmètre impliquait des études supplémentaires, non couvertes dans l'offre initiale de

notre urbaniste, M. Pittet du bureau Plarel à Lausanne. Les travaux complémentaires concernent notamment l'étude d'un quartier d'habitation sur l'ensemble de la propriété de M. Louis Haldimann, parcelle 180, l'examen d'un avant-projet de construction, établi par Landi, pour leur déplacement sur le terrain de Swisspipe, parcelle 179, et une étude préliminaire concernant la création d'un quartier d'habitation sur les terrains de Swisspipe.

Le Conseil communal a accepté le préavis n° 36 à une très large majorité moins une abstention.

Préavis n° 37: Demande de crédit extra-budgétaire pour l'aménagement de petites tombes pour recevoir les urnes funéraires pour un montant de Fr. 9'684.-

Dans le cadre d'une réflexion entamée en début de législature par la Municipalité et considérant la tendance actuelle qui veut que lors d'un décès, la famille du défunt choisit de plus en plus fréquemment la voie de l'incinération, il y a lieu de prévoir de nouveaux emplacements pour recevoir les cendres ou déposer les urnes de ces derniers.

La réflexion nous a amenés à prévoir un jardin du souvenir pour y accueillir des cendres ainsi que la création de 20 petites tombes prévues pour recevoir des urnes en terre qui par la suite peuvent être recouvertes d'une pierre tombale choisie par la famille du défunt. Ces tombes se situeront à la suite de celles qui existent déjà, côté ouest du cimetière.

Le préavis n° 37 est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

Préavis n° 38: Demande de crédit extra-budgétaire pour le renforcement de la zone d'entrée du bâtiment scolaire côté Genève pour un montant de Fr. 18'900.-

Lors d'une visite du bâtiment avec le concierge en 2004 déjà, en vue de sa maintenance, des difficultés d'ouverture d'un ventail de la porte d'entrée ont mis en évidence une déformation de la dalle sur rez ; celle-ci, s'étant affaissée, appuie sur la serrurerie de l'entrée et en provoque le voilage. D'autres dégradations, dans le sol et les murs de l'étage, ont été mises en rapport avec cette déformation.

Nous avons donc mandaté le bureau d'ingénieurs Dupuis SA à Nyon afin de procéder à une analyse qui a montré que la dalle n'avait probablement pas été dimensionnée correctement. D'autre part, un petit sommier, au milieu de la portée, figure sur les plans d'ingénieur mais, dans les faits, n'existe pas.

Il nous a donc été conseillé de procéder au renforcement de cette zone pour remettre la dalle aux normes et éviter tous dégâts supplémentaires.

Le Conseil communal a accepté le préavis n° 38 à l'unanimité.

Préavis n° 39: Demande de crédit extra-budgétaire pour l'achat d'un tracteur KUBOTA BX 2200 pour un montant de Fr. 39'000.-.

La tondeuse, bien que vieille de sept ans seulement, compte déjà beaucoup d'heures de travail et montre des signes de fatigue. Son système de ramassage du gazon n'a jamais bien fonctionné et n'est plus utilisé; M. Beney effectue ce travail manuellement, sur le terrain de jeu et autour de l'école, pour que les enfants ne ramènent pas en classe des brins d'herbe collés à leurs chaussures. Cette longue opération peut se répéter jusqu'à deux fois par semaine en période de forte croissance de la végétation.

Les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts vont en augmentant régulièrement, mais le temps de travail de l'employé communal restant le même, il devient nécessaire de s'équiper de matériel adapté aux nouvelles tâches.

L'achat de ce véhicule nous permettra de couper et ramasser le gazon de manière plus économique et de déneiger et saler les trottoirs, parkings communaux et autres lieux de passage de manière efficace et plus rapide.

Le préavis n° 39 est accepté à une large majorité par le Conseil communal, moins 9 abstentions.

Autres décisions du Conseil communal

Les Conseillers acceptent à l'unanimité la prolongation de la législature du 1er janvier au 30 juin 2006

Nomination d'une commission qui participera aux travaux du groupe de suivi pour la Décharge Contrôlée de Matériaux Inertes, DCMI :

M. Jean-Jacques Perrier
M. Jean-Daniel Heiniger
M. Jean-Pierre Meyer.

Infos municipales

Travaux d'équipement

La Municipalité vous informe que les travaux d'équipement en eau claire et eau usée prévus à la rue de la Dôle commenceront dès mi-janvier 2006, sous réserve des conditions météorologiques.

La durée des travaux est d'environ deux mois et seront exécutés par l'entreprise Perrin Frères S.A.

La coordination et la surveillance des travaux sont assurées par le bureau d'ingénieurs géomètres officiel BOVARD & NICKL S.A.

Considérant qu'il s'agit d'une zone fortement habitée, la Municipalité a exigé que ces travaux soient réalisés par tronçons et qu'une signalisation adéquate soit mise en place et que d'autre part l'accès particulier à chaque parcelle soit garanti en tout temps.

Afin que ces travaux puissent se dérouler au mieux, nous demandons aux riverains de respecter la signalisation mise en place et de communiquer au bureau BOVARD & NICKL S.A. (tel: 022.361.17.42), les problèmes qui pourraient survenir pendant la durée des travaux. Il serait également agréable pour tous les intervenants que chacun fasse preuve de patience et de compréhension.

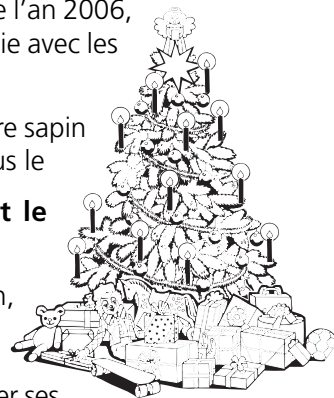
Le feu des sapins de Noël

Pour fêter dans la lumière le début de l'an 2006, la Municipalité allumera un feu de joie avec les vieux sapins de Noël.

Nous vous prions de ne pas jeter votre sapin de Noël, mais de l'apporter avec vous le

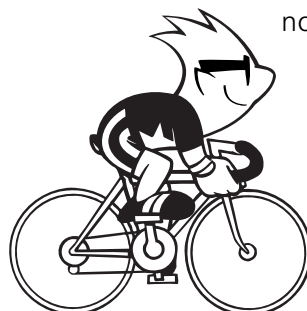
Vendredi 6 janvier 2006, devant le local de la voirie dès 18h30

Venez nombreux, même sans sapin, la Municipalité se réjouit de vous rencontrer pour partager avec vous un verre de vin chaud et vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Vignettes vélo

Pour tous les amateurs de la petite reine, nous vous informons que les vignettes vélo seront disponibles gratuitement dès le début février 2006 auprès de notre contrôle de l'habitant.



Nous vous rappelons que chaque famille peut en obtenir deux, offertes gracieusement par la Municipalité.



Pour nous faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc.:

Commune d'Eysins • 1262 Eysins
Tél. 022 361 34 95 • Fax 022 362 64 39
info@eysins.ch

Cultes à Eysins

octobre 2005 à décembre 2005

Janvier	01 culte du souvenir	à 10h00
	15 culte de jeunesse	à 19h00
	29 culte	à 09h15 *
Février	05 culte	à 09h15
Mars	05 culte	à 09h15 *
	19 culte	à 09h15

* culte avec sainte cène.



Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.

Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la sainte cène à domicile.

Adressez-vous aux conseillères de paroisse:

Josette Olivier
(tél. 022 361 83 35)
ou Edith Glauser
(tél. 022 361 43 08).

Bonheur et tristesse

Ils sont nés :

Chloé RIZZA née le 27 septembre 2005
Sophie FRANKEN née le 2 octobre 2005
Debora DA SILVA MARQUES née le 26 oct. 2005

Ils se sont mariés :

Mme Catherine BEGAIX et
M. Alain ROSSET le 24 septembre 2005
Mme Soélia MACEDO DOS SANTOS
et M. René JAQUET le 24 octobre 2005

Ils ont fêté :

M. Derek STEVENSON,
ses 85 ans le 13 octobre 2005
Mme Käti LIECHTI,
ses 80 ans le 28 novembre 2005
M. Alfred BAERTSCHI,
ses 85 ans le 21 décembre 2005

Infos municipales

Fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Waser et du contrôle des habitants, et de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés pendant les fêtes de fin d'année du

**Vendredi 23 décembre 2005 à 12h00
jusqu'au mardi 3 janvier 2006 à 15h00**

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de Noël, ainsi que nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Fermeture de fin d'année de la déchetterie Intercommunale de Signy

Samedi 24 décembre 2005	fermé
Lundi 26 décembre 2005	fermé
Samedi 31 décembre 2005	fermé
Lundi 2 janvier 2006	fermé

Merci de vous conformer à cet horaire de fin d'année.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture habituels qui ne changeront pas pour l'an 2006 :

Lundi	17h à 19h
Mercredi	17h à 19h
Samedi	10h à 12h

